

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 30 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR SUR  
LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA  
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE – CONTRAT ARCHAEA**

---

CONFIDENTIEL